

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi 23 avril 2025
18h30**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Trois (3) citoyens sont présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Demandes d'aide financière pour des spectacles.
 - 5.1 Spectacle Tracadie.
 - 5.2 Frolic Acadien de Tracadie.
 - 5.3 Fonds Donat Lacroix.
6. Demande d'autorisation – Article 98 du Plan rural.
 - 6.1 NID 20143681, allée de la Pit.
7. Levée de la réunion.

Résolution 2025-101
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES SPECTACLES

5.1 Spectacle Tracadie.

Résolution 2025-102
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite à une recommandation du Comité des finances, la municipalité accorde une aide financière de 12 000 \$ à Spectacle Tracadie inc pour la présentation d'un spectacle le 15 août 2025 comme proposé dans leur demande du 12 mars 2025.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE ledit montant de 12 000 \$ soit pris dans le compte 64004000 (activités loisirs).

ADOPTÉE

5.2 Frolic Acadien de Tracadie.

Résolution 2025-103
Proposé par Joanne Doiron
Appuyé par Guy Basque

QUE suite à une recommandation du Comité des finances, la municipalité accorde une aide financière de 10 000 \$ à Frolic Acadien de Tracadie pour la présentation de leur frolic les 4 et 5 juillet 2025 comme proposé dans leur demande du 5 février 2025.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE ledit montant de 10 000 \$ soit pris dans le compte 64004000 (activités loisirs).

ADOPTÉE

5.3 Fonds Donat Lacroix.

Résolution 2025-104

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à une recommandation du Comité des finances, la municipalité accorde une aide financière de 3 200 \$ au Fonds Donat Lacroix pour la présentation deux spectacles les 27 avril 2025 et 16 mai 2025 comme proposé dans leur demande du 25 mars 2025.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE ledit montant de 3 200 \$ soit pris dans le compte 64004000 (activités loisirs).

ADOPTÉE

6. DEMANDE D'AUTORISATION – ARTICLE 98 DU PLAN RURAL

6.1 NID 20143681, allée de la Pit.

Résolution 2025-105

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20143681 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir y permettre l'aménagement d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par un droit de passage intitulé allée de la Pit ainsi que par un autre droit de passage sans nom dans Tracadie-Beach.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20143681 et situé sur un droit de passage intitulé allée de la Pit ainsi que par un autre droit de passage sans nom dans Tracadie-Beach.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du Plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit droit de passage en un accès privé avec cul-de-sac aux normes de la municipalité ou à la satisfaction du service municipal d'ingénierie et de l'infrastructure.

ADOPTÉE

7. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 18h40 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal